

COMPETENCES REQUISES DES ACCOMPAGNATEURS BENEVOLES POUR LES RANDONNEES A BICYCLETTE

Etre capable de :	<ul style="list-style-type: none"> • rouler 20 kilomètres sans s'arrêter sur terrain vallonné ; • lire un itinéraire sur une carte ; • vérifier sur un vélo les points suivants : réglage selle, guidon, freins ; • changer une roue, une chambre à air ; • réparer une crevaison.
Connaître les règles essentielles du code de la route :	<ul style="list-style-type: none"> • stop, priorités ; • rond point ; • tourner à gauche.
Savoir gérer un groupe (6 enfants) :	<ul style="list-style-type: none"> • rouler en file indienne ; • se placer devant ou derrière le groupe d'enfants selon la configuration du terrain ; • savoir anticiper le comportement des autres usagers ; • faire respecter l'espace entre les groupes ; • être capable de mener le groupe de tête ; • définir les consignes verbales et gestuelles à l'intérieur du groupe <p>Ex : lever le bras au stop ou pour avertir d'un danger.</p> <div style="text-align: center; background-color: #cccccc; padding: 5px;"> <p>Ne jamais laisser un enfant décrocher</p> <p>Ne jamais laisser un enfant seul</p> </div>
Pour la voiture balai :	<ul style="list-style-type: none"> • mettre une banderole avec des indications sur le nombre de groupes ; • rouler à une certaine distance ; • feux de détresse allumés.

Le port du casque est **OBLIGATOIRE pour les enfants** et vivement recommandé pour les accompagnateurs. Le port d'un gilet de sécurité est fortement recommandé pour tous les participants.

Pour l'organisation générale, se reporter à la fiche **F-33**.

Tous les intervenants doivent être **agréés** par la directrice académique des services de l'éducation nationale et assurés.

Ces recommandations ont été élaborées par l'équipe EPS avec le concours de l'USEP et des Présidents des comités Départementaux de Cyclisme et de Cyclotourisme.